

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 20.00

Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur : Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique:

DROITHOM-PARIS

Cheques postaux :

c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

LE CONGRÈS DE DIJON

LES RÉOLUTIONS DU CONGRÈS

(17, 18 et 19 juillet 1936)

14 JUILLET 1936

Victor BASCH

POUR L'ESPAGNE

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.

REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

42
298

EMIL LUDWIG

**DIRIGEANTS
DE L'EUROPE**

BRIAND - RATHENAU - MASARYK
LLOYD GEORGE - VENIZELOS
MUSSOLINI - STALINE

Serveurs *Dominateurs*
du peuple *du peuple*
Opportunistes

15 fr.

OU PASSER VOS VACANCES ?

COTE D'AZUR

MENTON. — « Les Sapins », dans un des plus beaux coins du monde, à 500 m. de la plage. Verger, potager, fleurs, pinède, 28 fr. par jour, taxes incluses.

NICE Hôtel du Midi, 100 m. gare P.-L.-M., pl. centre, tout conf., meil. accueil, Chamb. dep. 12 francs, pens. compl. facult. depuis 28 francs.

BRETAGNE

CAMARET-SUR-MER (Finistère). Hôtel Moderne, sur le Port, face mer. Spécialités crustacées. Pension juin-sept. depuis 18 fr. ; juillet-août, 25 fr. Recommandé.

SABLES-D'OR-LES-PINS (C.-du-N.). Mer et Forêt. Plage idéale, sécurité absolue. Demandez notice illustrée et tous renseignements au Syndicat d'Initiatives de Sables-d'Or. Timbre pour réponse.

MANCHE

Vacances à **SAINT-PAIR-SUR-MER**, près Granville. Logement, 3 repas, boisson comprise, 20 à 23 fr. par jour. La Vague, 48, pl. Dauphine, Paris-1^{er}, Dem. notice, t. p. r.

TOURAIN

TOURS. Châteaux de la Loire. Hôtel de Grammont, 16, av. de Grammont, 30 ch. tt confort dep. 15 fr., sans restaurant, eau cour. chaude et froide. S. de b. Garage. T.C.F. A.C.F.

STATIONS THERMALES

VICHY Villa Thermale, r. Gallieni, près Sources, sur beau parc Celsestins, tranquillité, confort, pension premier ordre, sa cuisine, de 28 à 35 francs.

VICHY Villa Sadi-Carnot, G. Bayon, 15, Ed Carnot prolongé. A louer chambres confortables avec cuisine et matériel nécessaire sauf linge. Garage. Prix modérés.

PECHE

Hôtel Demoncey, Dormans (Marne). Tél. 18. Tout le confort. Bonne cuisine bourgeoise. Jardin. Pays de repos et de pêche. Pension complète, 25 fr.

OFFRE D'EMPLOI

Ligueur, ancien directeur de fabrication du vêtement, venant de perdre sa situation par suite de la fermeture de l'usine qui l'employait, cherche emploi dans cette branche d'industrie autant que possible. Excellent modeliste, connaît toute la fabrication du vêtement, tous les services de vente. Ecrire à M. FOUCHÉ, 21, Quai du Nord, Elbeuf (Seine-Inférieure).

A consulter avant vos achats

COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS

accordant aux ligueurs
des conditions spéciales :

BOUTERIE — HORLOGERIE

— Théo, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél. : Tru. 05-02.) Bijoux, diamants. Maison de confiance. Remise 10 %.

MEUBLES

— Paris-Meubles, 28 bis, rue Darnémont, Paris-18^e. Literie, lingerie. T.S.F. A crédit, payable en deux ans, rien d'avance. Remise 10 %.

OPTIQUE

— Arnhold, 13, rue Auber, Paris (9^e). Lunettes parfaitement ajustées. Prix modérés. 10 0/0.

RELIURE

— Ervaile, 6, rue Cassette, Paris (6^e). Toutes reliures. Outillage et fournitures 10 0/0.

SIÈGES

— Les Sièges Constant, 42, rue de Chanzy, Paris (11^e). (Tél. : Roq. 10-04.) Fauteuils grand confort 50 %, moins cher.

VÊTEMENTS

— Léon, tailleur, 35, rue Bergère, Paris. (Tél. : Pro. 77-09.) Le beau tailleur, strict, sur mesures. Complets, 525 fr. Pardessus, 490 fr. Remise 10 %.

VINS ET CHAMPAGNES

— P. Delaire, à Cerseuil (Marne). (Ch. p. 306-52, Nancy.) Champagnes, Champagne bon cru 8 ou 9 fr. à la b. rendu gare, suivant distance, par 25 b.

— Gravelin, propriétaire à Saint-Aubin de Luigné (Maine-et-Loire). Grands vins d'Anjou. Côteau du Layon. Vin blanc et rosé en carrel et en bouteilles.

— Saint-Emilion 1935 à 1 fr. 35 la bouteille, 11 degrés, les fûts prêts toutes contences. Demander prix années antérieures. — Gaury Roger, propriétaire de grands crus, à Saint-Emilion (Gironde).

Les commerçants membres de la Ligue qui désirent figurer dans cette liste sont priés d'écrire aux Cahiers des Droits de l'Homme, Service de la Publicité, 27, rue Jean-Dolent, à Paris (14^e).

Les sièges CONSTANT

42, rue Chanzy — PARIS (11^e)

Téléphone : Roquette 10-04

50 % moins cher

FAUTEUILS CUIR PATINÉ

GRAND CONFORT

Formes nouvelles
depuis **175 fr.**

Conditions spéciales aux Ligueurs

EXPOSITION UNIQUE

200 MODÈLES

La plus importante fabrique spécialisée dans la fabrication du siège de cuir
ATELIERS ET EXPOSITIONS :
42, rue Chanzy - Téléphone: Roquette 10-04

Catalogue

L 3 franco

LE CONGRÈS DE DIJON

LES RÉOLUTIONS DU CONGRÈS

(17, 18 ET 19 JUILLET 1936)

I

COMPLÉMENT A LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme, « droits naturels, inaliénables et sacrés », ont été inscrits dans la Déclaration de 1789. Les principes en ont été confirmés et étendus dans le projet de Robespierre, adopté par les Jacobins en avril 1793, et par la seconde Déclaration des Droits, votée par la Convention nationale le 29 mai 1793.

Ces principes ont fondé la démocratie politique. Mais l'évolution sociale posant des problèmes nouveaux, les progrès des sciences et des techniques permettant des solutions neuves, ces mêmes principes doivent par l'abolition de tous les privilèges fonder la démocratie économique.

Article 1

Les droits de l'être humain s'entendent sans distinction de sexe, de race, de nation, de religion ou d'opinion.

Ces droits, inaliénables et imprescriptibles, sont attachés à la personne humaine ; ils doivent être respectés en tout temps, en tout lieu et garantis contre toutes les formes politiques et sociales de l'oppression. La protection internationale des droits de l'homme doit être universellement organisée et garantie de telle sorte que nul Etat ne puisse refuser l'exercice de ces droits à un seul être humain vivant sur son territoire.

Article 2

Le premier des droits de l'homme est le droit à la vie.

Article 3

Le droit à la vie comporte le droit de la mère aux égards, aux soins et aux ressources que nécessite sa fonction — le droit de l'enfant à tout ce qu'exige sa pleine formation physique et morale — le droit de la femme à la suppression intégrale de l'exploitation de la femme par l'homme — le droit des vieillards, malades, infirmes, au régime que réclame leur faiblesse — le droit de tous à bénéficier également de toutes les mesures de protection que la science rend possibles.

Article 4

Le droit à la vie comporte :

1° Le droit à un travail assez réduit pour laisser des loisirs, assez rémunérés pour que tous aient largement part au bien-être que les progrès de la science et de la technique rendent de plus en plus accessibles, et qu'une répartition équitable doit et peut assurer à tous ;

2° Le droit à la pleine culture intellectuelle, morale, artistique et technique des facultés de chacun ;

3° Le droit à la subsistance pour tous ceux qui sont incapables de travailler.

Article 5

Tous les travailleurs ont le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants, à l'établissement des plans de production et de répartition, et d'en surveiller l'application de telle sorte qu'il n'y ait jamais exploitation de l'homme par l'homme, mais toujours juste rémuné-

ration du travail et utilisation pour le bien de tous, des puissances de création exaltées par la science.

Article 6

La propriété individuelle n'est un droit que lorsqu'elle ne porte aucun préjudice à l'intérêt commun. L'indépendance des citoyens et de l'Etat étant particulièrement menacée par la propriété qui prend la forme de groupements d'intérêts égoïstes et dominateurs (cartels, trusts, consortiums bancaires), les fonctions que cette propriété a usurpées doivent faire retour à la nation.

Article 7

La liberté des opinions exige que la presse et tous les autres moyens d'expression de la pensée soient affranchis de la domination des puissances d'argent.

Article 8

Les fautes commises contre la collectivité ne sont pas moins graves que les fautes commises contre les citoyens.

Les représentants du peuple et les fonctionnaires investis par la nation d'un pouvoir de direction ou de contrôle sur l'économie, ne peuvent avoir aucun intérêt, accepter aucune place, aucune rémunération, aucun avantage quelconque dans les entreprises qui sont ou ont été soumises à leur surveillance.

Article 9

Toute nation a des droits et des devoirs à l'égard des autres nations avec lesquelles elle constitue l'Humanité. Organisée dans la liberté, la démocratie universelle doit être l'objectif suprême des nations.

Article 10

Les droits de l'homme condamnent la colonisation accompagnée de violence, de mépris, d'oppression politique et économique.

Ils n'autorisent qu'une collaboration fraternelle poursuivie en vue du bien commun de l'Humanité, dans le plein respect de la dignité personnelle et de toutes les civilisations.

Article 11

Le droit à la vie implique l'abolition de la guerre.

Article 12

Il n'est pas de circonstance où un peuple soit excusable d'en provoquer un autre. Tous les différends doivent être réglés soit par la conciliation, soit par l'arbitrage, soit par une juridiction internationale dont les sentences doivent être obligatoires. Tout Etat qui se soustrait à l'observation de cette loi se met en dehors de la communauté internationale.

Article 13

Les nations forment entre elles une société.

Tout peuple-attaqué a le droit d'appeler la collectivité internationale à concourir à sa défense.

Tous les peuples ont le devoir de se porter au secours du droit violé.

Article 14

Tous ces droits se fondent dans le devoir de la société, qui est de combattre, sous toutes ses formes, la tyrannie — de former des citoyens — de travailler au progrès intellectuel et moral, ainsi qu'au bien-être des individus et des peuples — de leur enseigner l'esprit de paix et la tolérance — et d'appeler sur la terre, à l'exemple de la Révolution française le règne de la raison, de la justice et de la fraternité.

(Adopté à l'unanimité moins 8 voix contre et 27 abstentions.)

II

LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

SES TÂCHES ET SES POSSIBILITES

Plaçant le maintien de la paix en tête de ses revendications, convaincue que ce n'est pas de la guerre que les masses asservies peuvent attendre une libération souhaitée par l'humanité tout entière, la Ligue des Droits de l'Homme est résolue à chercher, sur le terrain politique et économique, les moyens les meilleurs de sauver la paix, puis de la consolider.

I

Pour la sauvegarde et l'organisation de la paix, la Ligue, comme les peuples, a mis son espoir dans le principe de la solidarité internationale dont la Société des Nations forme, jusqu'à présent, la plus complète adaptation pratique.

Or, elle constate que, depuis des années, la Société des Nations s'est progressivement affaiblie.

Cet affaiblissement provient de la mauvaise volonté des gouvernements et de leur impuissance à réaliser les conditions générales nécessaires au fonctionnement normal et efficace du Pacte, comme à se conformer, en présence d'événements graves, à ses principales prescriptions. C'est ainsi que l'esprit et la lettre du Pacte impliquent le désarmement général, la collaboration économique, l'existence de gouvernements démocratiques et que rien n'a été fait pour favoriser le désarmement général, que l'autarchie se développe partout, qu'en Europe plus de la moitié des Etats sont soumis à des régimes de dictature ou de quasi-dictature.

L'évolution du conflit italo-éthiopien n'a pas démontré la faillite de la sécurité collective, puisque l'action que celle-ci comporte n'a pas été engagée à temps et à fond, et qu'aucune mesure n'a été prise pour parer à la menace de guerre, qu'aucune action immédiate n'a été entreprise pour l'arrêter, qu'aucune des prescriptions diplomatiques et morales de l'article 16 n'a été respectée, et qu'ainsi tout le mécanisme prévu par le Pacte a été faussé par suite du défaut d'action préventive et des restrictions apportées à l'application des sanctions.

La Ligue constate que cette carence a permis le triomphe de l'agression, mais elle souligne que le fait accompli ne saurait aboutir, en aucun cas, ni à la consécration de la violence, ni à la prescription du droit.

ELLE ESTIME DONC QUE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS DOIT ÊTRE MAINTENUE ET PROCLAME QUE SON MAINTIEN EXIGE LE REGNE DE LA LOI INTERNATIONALE ET LE RESPECT DES ENGAGEMENTS LIBREMENT CONTRACTÉS.

II

La Ligue considère, d'autre part, qu'à défaut d'un redressement organique, la Société des Nations est condamnée à une disparition rapide. Or, loin d'admettre sa disparition, la Ligue est résolue à lutter, sur le plan national comme sur le plan international, pour la renforcer.

Elle estime que le but à atteindre à cet égard est l'assujettissement de chacun de ses membres à la loi internationale par la limitation de leurs souverainetés. Tant que ces souverainetés pourront s'insurger contre les décisions de l'organisme international, chaque Etat aura tendance à chercher dans des alliances particulières et dans un développement de ses armements un renforcement de sa propre sécurité.

Supprimer ou affaiblir la Société des Nations augmenterait dangereusement les risques de guerre. La Ligue des Droits de l'Homme pense que la Société des Nations sera d'autant plus puissante que les Etats qui n'y adhèrent pas ou ceux qui l'ont quittée, prendront ou reprendront leur place à Genève.

Sans doute, le principal obstacle au règne de la loi internationale réside dans le développement des nationalismes qui, dans les pays de dictature, sont l'élément vital du régime. *Il est difficile de concilier les régimes fascistes quels qu'ils soient avec le respect de la souveraineté internationale*, à laquelle, d'ailleurs, Hitler et Mussolini ont toujours opposé la nécessité de satisfaire les besoins vitaux de leurs peuples.

Mais la Ligue considère comme une nécessité pour la paix le rétablissement, dans le cadre de la Société des Nations, de relations normales entre les nations les plus directement exposées à se combattre et les plus évidemment obligées à s'unir et à collaborer pour vivre (France, Grande-Bretagne et Allemagne, U.R.S.S. et Allemagne).

A cette fin, il conviendrait de *dissocier le Pacte de la Société des Nations des traités de paix* dont il forme le frontispice, c'est-à-dire de dissiper toute confusion entre des conventions particulières dont les clauses sont imposées par des vainqueurs à des vaincus, et un contrat international qui, destiné à instituer un ordre nouveau, doit impliquer l'égalité absolue de tous ses signataires.

Il y a lieu, au surplus, de marquer que la Société des Nations a été fondée non pas pour servir les intérêts d'une coalition de puissances cherchant le maintien de leurs avantages politiques, mais pour établir, dans la mesure des possibilités humaines, le règne de la justice.

A cet égard, la Ligue rappelle qu'elle s'est toujours prononcée pour *la mise en application de l'article 19 du Pacte*, qui prévoit un nouvel examen des traités devenus inapplicables, ainsi que des situations internationales dont le maintien pourrait mettre en péril la paix du monde. A cet effet, elle a demandé que soient fixées *des règles plus souples et plus pratiques de procédure et de vote*.

Mais il est évident que *la possibilité de révision pacifique des traités doit avoir pour contre-partie la renonciation à toute entreprise de force pour en obtenir la modification*, et que la condition d'existence et de durée de toute collectivité internationale réside dans la garantie de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de chacun de ses membres.

La Ligue des Droits de l'Homme reste attachée à *l'universalité de la Société des Nations* et appelle de tous ses vœux la collaboration des Etats-Unis. Elle considère que tous les Etats membres de la Société sont tenus aux mêmes obligations morales et juridiques et qu'ils doivent être liés par une même convention d'assistance, dont la Convention d'assistance financière pourrait fournir les bases. Mais, à côté de ce devoir général de solidarité, la Ligue reconnaît qu'en ce qui concerne les obligations plus précises, celles-ci gagneraient en certitude, et par là en efficacité préventive, dans la mesure où elles seraient géographiquement limitées.

C'est pourquoi la Ligue envisage *la création d'une Section européenne* qui, n'étant en rien orientée contre les autres continents ou contre des Empires intercontinentaux, serait assurée du soutien effectif de la Société des Nations. Cette Section aurait pour mission de faire respecter en Europe le droit international et disposerait, à cet effet, d'un système précis et automatique de sanctions.

La notion même de *sanction contre un agresseur éventuel ou contre un violateur de traités* conduit à rechercher un critérium simple et pratique pour la *définition de l'agresseur*. La formule présentée par M. Litvinoff et insérée dans les pactes signés entre l'U.R.S.S. et ses voisins pourrait être introduite dans le Pacte de la Société des Nations.

Mais il ne suffit pas de réprimer l'agression, il faut surtout la prévenir. L'article II du Pacte en fournit le moyen théorique. Mais les pouvoirs qu'il confère au Conseil sont limités parce que toute décision de sa part doit être prise à l'unanimité. Dans ce cas, comme dans la plupart, la Ligue estime que la règle de l'unanimité présente tous les inconvénients du *liberum veto* et elle en demande le remplacement par *la règle du vote à la majorité des deux tiers*.

Etant donné le rôle prééminent du Conseil de la Société des Nations, la Ligue souhaite que son *mode de recrutement* soit modifié : s'il subsiste une distinction entre les Etats à responsabilités étendues, dotés d'un siège permanent, et les Etats dits « à intérêts limités », elle ne doit pas

empêcher une large représentation de ces derniers, dont les délégués au Conseil devraient être désignés sans immixtion des Etats à siège permanent.

III

La Ligue des Droits de l'Homme envisage, en dehors de ses tâches sociales et humanitaires, pour la Société des Nations rénovée, quatre fonctions essentielles :

1. — FONCTION MORALE : a) Par la création, au service de la Société des Nations, de moyens étendus de propagande et d'information (agences de presse, radio, etc.) ; b) par le recours à tout ce qui peut établir un contact direct entre la Société des Nations et l'opinion publique de tous les pays ; c) par le contrôle international de l'enseignement, et surtout de l'enseignement historique.

2. — FONCTION JUDICIAIRE permettant à la Société des Nations d'enquêter et d'agir, en cas de menace de guerre, comme de procéder à une révision pacifique des traités, ce qui exige la modification des règles de procédure et de vote pour l'application des articles 11 et 19. Une Cour d'équité aurait à connaître, pour règlement définitif, des affaires que le Conseil aurait traitées sur le plan politique.

3. — FONCTION ECONOMIQUE par la constitution d'un régime international du crédit et de la monnaie, par le désarmement douanier, par l'équitable répartition des matières premières et par l'extension du système des mandats coloniaux sous contrôle international, avec participation des pays défavorisés.

4. — FONCTION MILITAIRE s'exerçant, en cas d'extrême nécessité, par le moyen d'une force internationale qui ne peut être admise et réalisée qu'en fonction d'un désarmement général, impliquant l'internationalisation totale de l'aviation civile et la création d'une force aérienne réservée à la seule Société des Nations.

Le Congrès, ayant posé les principes ci-dessus énoncés et défini leurs moyens d'exécution, donne au Comité Central mandat d'en adapter les voies et moyens de réalisation à l'évolution ultérieure de la situation internationale.

III

APPEL

AU GOUVERNEMENT DE FRONT POPULAIRE

Au lendemain d'une victoire lourde de responsabilités, au moment où le Rassemblement populaire réalise son programme, le Congrès national de la Ligue des Droits de l'Homme attend de la politique extérieure du gouvernement de Front populaire qu'elle assure et organise la paix.

Le Congrès constate avec une vive angoisse que, selon les déclarations de plusieurs hommes d'Etat, l'Europe est entraînée par le poids des armements et le jeu des alliances sur le plan incliné qui conduit à la guerre. Le Congrès affirme que, si rien d'essentiel n'est changé à cette situation, les principes de la paix organisée qu'il définit par ailleurs, non seulement resteront chimériques, mais encore recèleront les ambiguïtés les plus redoutables.

La Ligue des Droits de l'Homme considère que les moyens prévus pour assurer le respect de la loi internationale contre toute tentative d'agression (définition de l'agresseur, pactes d'assistance et sanctions) risquent, comme l'a dit à Genève le chef du gouvernement, de mettre les peuples dans l'obligation « pour sauver la paix, d'accepter la guerre », si la sécurité collective ne se combine pas avec le désarmement général et contrôlé — car le désarmement est « la condition d'une sécurité collective complète, la caution de l'arbitrage et la sanction des sanctions ».

Pour rompre avec une diplomatie à la remorque qui a laissé aux gouvernements fascistes presque toutes les initiatives, le Congrès adresse au gouvernement français un appel pressant et solennel ; il le conjure d'inviter tous les Etats à arrêter la course aux armements et à leur offrir un plan pratique important, sans autres conditions que celles de l'égalité des droits et des devoirs, la limitation immédiate, simultanée et contrôlée des armements en vue de leur réduction rapide et massive.

Cette proposition exige que, dans le cadre de la paix pour tous, aucune forme de négociation ne soit écartée afin d'aboutir à une convention générale sans nulle discrimination entre les contractants futurs.

Le Congrès donne mandat au Comité Central d'envoyer dans le plus bref délai une délégation auprès du ligueur Léon Blum pour lui remettre les motions votées. Cette délégation lui dira toute la confiance que les ligueurs mettent dans le gouvernement de Front populaire pour la réalisation du programme de paix que le Congrès unanime formule. Elle lui demandera de tout oser pour la paix et de travailler d'un même effort à l'édification de la vraie Société des Nations et à l'arrêt de la course aux armements.

(Adopté à l'unanimité.)

IV SUR LA POLITIQUE INTERNATIONALE

Le Congrès,

En présence des événements internationaux qui se précipitent et se rappelant notamment que la crise de mars a mis en quelques heures les peuples au bord même de la guerre,

Demande au Comité Central de continuer avec une énergie toujours plus grande à accomplir ses trois devoirs immédiats et simultanés :

- 1) Chercher et dire le droit ;
- 2) Vis-à-vis de l'opinion, s'opposer par tous moyens aux mouvements de panique et aux excitations guerrières, d'où qu'elles viennent ;
- 3) Vis-à-vis du gouvernement, tout faire pour que la procédure et les intransigeances de prestige n'entravent pas l'effort immédiat de négociations pacificatrices.

(Adopté à l'unanimité.)

V LA VIE INTÉRIEURE DE LA LIGUE LES RAPPORTS

Le *Rapport financier* est adopté à l'unanimité.

Le *Rapport moral* est adopté à l'unanimité moins une quinzaine d'abstentions.

CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE

Le Congrès, pour faire face aux difficultés de trésorerie et aux charges nouvelles qui incombent à la Ligue, décide, à titre provisoire, qu'une contribution exceptionnelle sera versée par les Sections, à raison de 2 frs par membre, à partir du 1^{er} août 1936.

MODIFICATION AUX STATUTS

Article 16. — Les sections sont administrées par un comité ou bureau élu. Ce Comité, nommé à l'origine par et parmi les membres fondateurs de la section, est renouvelé chaque année en assemblée générale et choisi alors parmi les membres de la section ligueurs depuis au moins un an. Les membres sortants sont rééligibles.

Article 23. — Les Fédérations sont administrées par un bureau élu chaque année et dont les membres, rééligibles, sont choisis parmi les ligueurs qui le sont depuis au moins deux ans.

CONFLITS

1° *Conflit de Melle (Deux-Sèvres) :*

Le Congrès décide que la totalité des archives de la Section de Melle sera rendue par la Fédération à la Section.

2° *Conflit d'Herblay (Seine-et-Oise) :*

Le Congrès confirme l'exclusion de M. Serrurier.

3° *Conflit de Thiais (Seine) :*

Le Congrès, tout en regrettant que le ligueur Gandon ait enfreint le règlement de la Section, et en souhaitant que pareil fait ne se reproduise plus, a annulé son exclusion et le réintègre dans la Section de Thiais.

4° Conflit de Libreville (Gabon) :

Le Congrès déclare l'incident clos par la démission de M. Montupet qu'il accepte.

5° Conflit de Sétif :

Le Congrès confirme l'exclusion de M. Carbonnell.

6° Conflit de Château-du-Loir (Sarthe) :

Le Congrès refuse la démission de M. Perrin et prononce son exclusion.

(Toutes les décisions précédentes ont été prises à l'unanimité.)

7° Conflit de Neuilly-sur-Seine :

Le Congrès confirme l'annulation de la décision d'exclusion prise par la Section de Neuilly contre M. Jacques Kayser.

(Décision prise à l'unanimité moins une voix.)

POUR LA SOLUTION DES CONFLITS FUTURS

1° Le Congrès prie le Comité Central de toujours motiver ses sentences.

2° Le Congrès décide que les appels en matière de conflits devront être formés dans un délai de trois mois, et huit jours au moins avant la réunion du Congrès national. Passé ce délai, les sentences deviendront définitives.

3° Le Congrès donne mandat au Comité Central d'étudier la constitution d'une commission chargée de mettre en état les dossiers des conflits.

POUR LA DISCUSSION DU RAPPORT MORAL AU CONGRES

Le Congrès, sur la proposition de la Conférence des présidents de Fédérations, donne mandat au Secrétaire général de n'admettre, sur la liste des orateurs pour la discussion du rapport moral, que les délégués qui auront fait connaître, avant la date limite, l'objet précis de leur intervention.

LIEU ET DATE DU PROCHAIN CONGRES

Le Congrès National de 1937 aura lieu à la Pentecôte.

Le Comité Central réuni en séance plénière choisira le lieu du Congrès entre les villes suivantes : Avignon, Paris, Lorient, Tours, Vannes, Versailles.

VI**LE RENOUVELLEMENT DU COMITÉ CENTRAL****RAPPORT DE LA COMMISSION DES MANDATS**

1. — Le Congrès, sur la proposition de la Commission des mandats unanime, Considérant qu'après l'ouverture du scrutin, trois candidats sont devenus ministres ; Qu'un certain nombre de Sections n'ont alors voté que pour quinze candidats ; Qu'au contraire, un grand nombre de Sections ayant déjà émis leur vote ne pouvaient plus le modifier ;

Décide de proclamer élus les quinze candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages et de réserver aux Sections, conformément aux statuts, le soin de pourvoir en 1937 aux trois postes laissés vacants.

(Adopté à l'unanimité moins 15 voix et 5 abstentions.)

2. — Le Congrès, sur le rapport de la Commission des mandats, est unanime à adresser au personnel de la Ligue ses sincères félicitations pour le dévouement dont il a fait preuve, en particulier lors de l'organisation des Congrès nationaux.

Il tient surtout à souligner la parfaite clarté avec laquelle ont été établis les tableaux de recensement des votes, malgré les difficultés supplémentaires que présentait, cette année, ce dépouillement.

3. — Le Congrès,

Considérant que le Comité Central doit être la représentation fidèle de l'ensemble de la Ligue des Droits de l'Homme ;

Qu'il serait juste d'assurer pour les membres non résidants une répartition régionale ;

Demande que les Sections mettent cette réorganisation à l'étude, de manière à assurer le plus rapidement possible ce mode de représentation.

(Motions votées à l'unanimité.)

ELECTIONS 1936

I. — Membres résidents

MM. Paul LANGEVIN	106.566	voix
Victor BASCH	105.230	»
Jacques KAYSER	102.413	»
Francis DELAISI	101.902	»
Mlle Suzanne COLLETTE	101.307	»
MM. Félicien CHALLAYE	100.943	»
Dr Sicard de PLAUZOLES ..	93.505	»
Léon JOUHAUX	93.225	»
PRUDHOMMEAUX	91.702	»
Edmond BESNARD	90.920	»
Marc CASATI	84.866	»
Georges GOMBAULT	84.040	»
Mme Magdeleine PAZ	83.559	»
MM. Julien RACAMOND	72.327	»
René GÉRIN	70.011	»

(Elus.)

MM. Robert PERDON, 67.976 ; Armand CHARPENTIER, 33.876 ; Maurice WEBER, 28.090 ; Maurice THIOLAS, 26.181 ; CAREME, 16.983 ; LE-TRANGE, 10.961 ; Maurice PICARD, 9.295 ; TOZZA, 6.949 ; Robert MOREL, 6.766 ; Jean SALTRON, 4.427 ; Roger DOINEAU, 4.240 ; Charles DESEVRE, 2.687 ; Georges LE ROY, 1.585.

(Non élus.)

II. — Membres non-résidents

MM. René CHATEAU	98.166	voix
DEMONS	96.810	»
Pierre GUETAL	91.415	»
Th. JOINT	88.509	»
DAMALIX	45.386	»
Elie REYNIER	34.769	»

(Elus.)

MM. Maurice ROBERT, 34.033 voix ; RIBRAC, 30.345 voix ; COURTOIS, 28.160 voix ; LAHARGUE, 26.888 voix ; Henri NONY, 23.400 voix ; Paul RONIN, 20.953 voix ; DARMENDRIL, 19.220 voix. (Non élus.)

HONORARIAT

Le Congrès nomme membres honoraires du Comité Central : MM. Henri Guernut, ancien ministre ; Robert Jardillier, ministre des P.T.T. ; Marius Moutet, ministre des Colonies ; Paul Ramadier, sous-secrétaire d'Etat aux Mines ; Marc Rucart, ministre de la Justice et Maurice Viollette, ministre d'Etat — tous anciens membres du Comité Central.

VII

LES VŒUX ⁽¹⁾

AFFAIRES INTERNATIONALES

1. — Le Congrès émet le vœu que le Comité Central demande au gouvernement de désigner une Commission d'enquête pour connaître les conditions dans lesquelles M. Pierre Laval a négocié les accords de Rome de janvier 1935 et fait renvoyer l'examen de la sanction du pétrole à Genève.

2. — Le Congrès s'associe au vœu de la section de l'Ain du S. N. des Instituteurs, de la section de Culoz de la Ligue des Droits de l'Homme, de la Fédération des sections de l'Ain de ladite Ligue, demandant « que soit institué, auprès de la Société des Nations, et sous son contrôle, un bureau d'éducation internationale chargé d'une mission de propagande solidariste et pacifique, du contrôle des tendances de l'enseignement dans les divers pays et de la coordination des moyens d'étude et progrès intellectuels.

Ce Bureau devra jouer dans le monde, pour l'affermissement d'un idéal de paix et la réalisation d'une éducation humaine commune, un rôle analogue à celui du Bureau international du Travail en matière économique. »

3. — Le Congrès, sur proposition de la Section de Culoz et de la Fédération de l'Ain :
Fermement attaché aux idées de paix et de collaboration internationale, et désireux que ces idées ne restent pas théoriques et inefficaces,

Emet, en conformité avec la Section de l'Ain du Syndicat national des instituteurs publics, le vœu :

Que soit institué, auprès de la Société des Nations et sous son contrôle, un Bureau de fraternité internationale ayant pour but l'organisation des premiers secours immédiats dans tous les cas de cataclysmes et malheurs importants, tels que tremblements de terre, famines, épidémies, etc., pour lesquels les oboles de la charité privée sont toujours trop aléatoires et trop tardives, et que toutes les nations fournissent à la caisse gérée par ce Bureau une subvention à déterminer par la Société des Nations.

(1) Le Congrès, sur la proposition de la Commission des Vœux, décide que les vœux adoptés seront insérés dans l'un des plus prochains Cahiers, publiés après le Congrès.

AFRIQUE DU NORD

1. — Le Congrès,

Considérant que l'Algérie, terre française, se trouve être le refuge de nombreuses races ou nationalités qui ont tout intérêt à vivre dans un accord absolu pour la prospérité même du pays, que toute propagande qui ne soit pas purement française, c'est-à-dire inspirée des principes immortels de la « Déclaration des Droits de l'Homme », et surtout celle qui, se plaçant sur un point de vue spécifiquement racial, ne pouvant par conséquent rendre infailliblement qu'à heurter les esprits en semant la haine, se trouve être tout particulièrement dangereuse et néfaste dans ce pays où la culture en général, comme l'éducation civique, est demeurée en l'état embryonnaire.

Constatant que les ligues factieuses, dissoutes légalement, ne désarment point, que bien au contraire leur attitude provocante ne va que s'accroissant de jour en jour, que sous couvert de patriotisme ou de nationalisme, elles n'exaltent en fait que le chauvinisme, que les mots d'ordre non seulement colportés mais diffusés au cours de réunions publiques : « Sus aux Juifs », « Mort aux Juifs », « La France aux Français », etc., etc., n'ont pour autre résultat qu'exciter dangereusement la masse, risquant à tout moment de provoquer des pogromes sanglants.

Estimant qu'il est de toute urgence de mettre fin à cet état de choses regrettable et fort préjudiciable à l'ensemble du pays, la tension des esprits ayant atteint son point culminant :

Emet le vœu que le gouvernement de Front populaire applique aux factieux de l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc) des mesures de défense républicaine si opportunément prises contre les factieux de la France continentale.

2. — En attendant le cahier des revendications des indigènes algériens, que le Congrès nord-africain est chargé d'établir, le Congrès national adopte le vœu émis au Congrès fédéral d'Alger :

« Que soit relevé l'état social de l'indigène, notamment par la diffusion de l'instruction donnée aussi bien aux filles qu'aux garçons, par l'émancipation de la femme indigène dont les prérogatives doivent être les mêmes dans la famille que celles de la femme française ;

« Que la naturalisation accordée jusqu'à ce jour aux indigènes en fasse des citoyens français sans aucune restriction. Qu'en conséquence soient supprimées toutes les inégalités dont pâtissent les naturalisés arabes et israélites, inégalités qui les laissent actuellement dans un état parfois inférieur à celui des néo-français, italiens ou espagnols ;

« Que soit pratiqué dans les relations d'employeur à employé le principe : à travail égal, salaire égal ;

« Que soient entrepris méthodiquement les travaux qui doivent procurer aux villages et aux habitations indigènes une hygiène satisfaisante et qu'il soit formé un personnel suffisamment nombreux de sages-femmes et d'infirmières-visiteuses chargées d'assister, secourir et conseiller la femme indigène ;

« Que l'aide apportée aux populations indigènes en cas de crise économique — et en particulier pour remédier à la crise actuelle — le soit dans le même esprit que l'aide apportée dans les mêmes circonstances aux populations d'origine européenne.

« Que les lois sociales appliquées en France soient l'objet d'une adaptation en vue de leur application en Algérie ;

« Qu'enfin soit entreprise au Congrès interfédéral l'étude du projet de la naturalisation de la population indigène et sa représentation au Parlement.

« Le Congrès fédéral, fidèle au principe énoncé dans l'article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme, proclame que le but à atteindre est l'égalité de tous les hommes, qu'ils soient européens ou indigènes ; que l'obstacle à vaincre en Algérie est l'insuffisance de l'évolution actuellement accomplie de la grosse majorité de la population indigène et que le devoir, tant de l'administration que de la population européenne, est de hâter l'achèvement de cette évolution indispensable. »

ARMÉE

1. — Le Congrès, sur proposition de la Fédération de Maine-et-Loire, des Sections de Mulhouse et de Paris-III^e,

Considérant que de nombreuses brimades et sanctions exagérées sont exercées dans l'armée depuis quelque temps, avec un parti-pris évident, contre les militaires d'opinions républicaines.

Emet le vœu :

Que le Comité Central intervienne au nom de la Ligue des Droits de l'Homme auprès du ministre de la Défense Nationale (Guerre-Air-Marine) :

a) Pour que cessent ces brimades et sanctions arbitraires ;

b) Pour que dans les casernes (mess, cantines, cercles ou salles de réunion) les journaux dits « de gauche » soient admis dans la même mesure que ceux d'opinion différente ;

c) et pour qu'enfin, d'une manière définitive, nul ne soit inquiété pour ses opinions quelles qu'elles soient.

2. — Le Congrès,

Considérant que notre pays se trouve dans une période de défense républicaine, il importe avant tout que les forces de police (gendarmerie et garde républicaine mobile) soient composées d'éléments sûrs et animés par la foi républicaine ;

Considérant qu'à cet effet, il est nécessaire que ces forces soient moins sous l'influence du haut état-major et davantage sous la dépendance d'une autorité civile dont l'attachement au régime républicain ne ferait aucun doute,

Emet le vœu :

Que la gendarmerie nationale et la garde républicaine mobile soient rattachées au ministère de l'Intérieur et placées sous la direction de l'autorité d'un directeur civil nommé par décret et révocable à la suite d'un vote des députés sur son manque de républicanisme.

ASSISTANCE

Le Congrès, sur proposition de la Fédération de l'Oise,

Emet le vœu :

1° Que soit relevé le taux de l'assistance aux vieillards ;

2° Que soit assurée l'égalité de tous les pères de famille français devant l'allocation familiale.

EDUCATION NATIONALE

1. — Le Congrès, sur proposition des Fédérations du Pas-de-Calais, de la Somme, du Nord, de l'Eure-et-Loir,

Emet le vœu que, devant la recrudescence des attaques et des critiques dirigées contre l'Ecole laïque et le corps enseignant, les fonctions de délégué cantonal ne soient confiées par les Conseils départementaux qu'aux candidats présentant toutes les garanties nécessaires.

2. — Le Congrès, sur proposition de la Fédération de Maine-et-Loire, renouvelle ses vœux antérieurs pour :

1° Que l'égalité des titres soit réellement exigée entre toutes les personnes exerçant l'enseignement à un même degré, et que soient effectivement supprimés les moniteurs dans les écoles libres ;

2° Qu'un contrôle efficace de ces titres et de l'enseignement soit organisé ;

3° Que la loi Falloux soit enfin définitivement abrogée.

Il émet en outre le vœu que des dispositions interviennent en vue :

a) De soustraire les écoles normales au bon vouloir des Conseils généraux en ce qui concerne les crédits d'entretien ;

b) D'obliger effectivement les communes à ne soutenir ni directement ni indirectement par le concours du budget communal les écoles privées, de quelque ordre et de quelque nature que ce soit ;

c) Que toutes mesures législatives soient prises pour que les municipalités ne puissent mettre obstacle aux créations et constructions d'écoles reconnues nécessaires par le Conseil départemental.

3. — Le Congrès, sur la proposition de la Fédération de la Vendée, en vue d'assurer la sincérité des examens donnant le droit d'enseigner par l'identification certaine des candidats.

Emet le vœu que l'usage de la carte d'identité en vigueur dans les examens et concours de l'Enseignement supérieur et secondaire, soit étendu, sous les mêmes formes et dans les mêmes conditions, aux examens et concours de l'Enseignement primaire supérieur et technique.

ENFANCE

Le Congrès, sur la proposition de la Section de Fleury-les-Aubrais (Loiret) :

Considérant que le nombre des enfants martyrs ou victimes des sévices s'accroît de jour en jour en France, aussi bien dans les familles que chez les particuliers chargés d'élever les pupilles de l'Assistance publique, et que cette situation est indigne d'un grand pays civilisé.

Emet le vœu que le Comité Central envisage que chaque Fédération départementale de la Ligue,

sans se substituer aux Services publics, compétents et responsables, soit invitée à recueillir tous les renseignements qui pourront lui être fournis par les Sections au sujet de ces sévices et à agir sans retard, dans chaque cas, auprès des services départementaux du Ministère de la Santé, pour que tous les faits signalés soient immédiatement contrôlés et, au besoin, réprimés par voie de justice.

FONCTIONNAIRES

Le Congrès, sur l'initiative des Fédérations du Calvados, de l'Aveyron, de la Drôme, du Maine-et-Loire, de l'Aisne, du Loiret et de l'Algérie,

Considérant que l'application des lois républicaines ne peut être confiée qu'à des fonctionnaires d'un loyalisme absolu à l'égard du régime,

Fait confiance au Gouvernement pour procéder dans un délai aussi rapide que possible aux épurations qui s'imposent dans l'ensemble de nos administrations.

JUSTICE

1. — Le Congrès :

1° Sur proposition de la Fédération de la Seine,

Emet le vœu que la loi d'amnistie en préparation soit enfin la loi de justice et d'oubli, large, compréhensive, humaine, que le pays attend depuis la guerre.

Il attend, entre autres choses, du Gouvernement et du Parlement de Front populaire, que cette loi efface toute trace des condamnations prononcées au cours des hostilités et, pour des faits militaires, contre des mobilisés ou mobilisables, sans aucune exception.

2° Sur proposition de la Section de Chambéry,

Emet le vœu que les pacifistes condamnés pour « objection de conscience » soient l'objet d'une amnistie entière ;

3° Sur la proposition de Jacques Kayser, de la Section de Neuilly :

Emet le vœu que l'amnistie efface toutes condamnations encourues spécialement par les citoyens frappés dans la lutte antifasciste ;

4° Sur la proposition des Fédérations du Lot-et-Garonne et de la Seine,

Fait confiance au Gouvernement pour que, dans tous les cas ci-dessus envisagés, la loi déjà votée sur les grâces amnistiantes soit appliquée dans l'esprit le plus large.

2. — Le Congrès, sur proposition des Fédérations des Alpes-Maritimes, de l'Ain, de l'Aisne, des Bouches-du-Rhône, de l'Eure, de Seine-Inférieure, de la Manche, de Seine-et-Oise, des Sections de Viroflay, de Corbeil et de Granville ;

Emet le vœu qu'une action soit menée auprès de l'opinion publique (tracts, meetings, etc.), et auprès du Ministre ligueur Rucart pour obtenir la grâce de Sezec.

3. — Le Congrès, sur proposition des Fédérations de la Marne, de la Haute-Marne, du Finistère, du Morbihan, de l'Aisne et de la Meurthe-et-Moselle, demande au Comité Central de redoubler d'efforts auprès du Ministre ligueur Rucart pour obtenir la grâce de Sezec.

LIBERTES PUBLIQUES

Le Congrès,

Sur la proposition de la Section de Saint-Denis,

Considérant que la liberté de réunion n'est qu'un vain mot si des salles municipales sont systématiquement refusées,

Emet le vœu que le gouvernement intervienne auprès des municipalités pour qu'aucune restriction ne soit apportée à la liberté de réunion.

PROTECTION DES ANIMAUX

Le Congrès, sur proposition des Fédérations des Alpes-Maritimes, Deux-Sèvres, Gard, Gironde, Maine-et-Loire, Loire, Loiret, Nord, Basses-Pyrénées, Oran, et des Sections d'Antony, Armentières, Châteauneuf-de-Galauré, Charonne, Draveil, Elbeuf, Kolka, Lembeyre, Meudon et Mostaganem, émet le vœu :

1° Que le Comité Central et ses Conseils juridiques préparent le plus tôt possible, pour être présenté au Parlement, un projet de loi renforçant la loi Grammont de façon à obtenir une véritable protection des animaux et l'application de sanctions sévères ;

2° Que cette loi interdise formellement tous les spectacles cruels et sanglants, sans aucune exception.

En attendant que le vote de cette loi soit obtenu, le Congrès demande :

- 1° *L'application immédiate et absolue des circulaires ministérielles interdisant les « corridas », combats de coq, etc. ;*
- 2° *L'interdiction de l'entrée et du séjour en France de tout étranger y venant dans le but manifeste de violer la loi en organisant ces spectacles et en y participant comme acteur et bénéficiaire.*

REFUGIES POLITIQUES

1. — *Le Congrès, sur la proposition de la Section de Mulhouse (Haut-Rhin), émet le vœu :
Qu'en matière d'expulsion ou de refoulement, les décisions préfectorales ou ministérielles ne soient pas exclusivement prises sur la foi de rapports de police ;
Que les maires des localités soient consultés sur l'honorabilité, la situation et les charges de famille des personnes visées par l'une ou l'autre de ces mesures.*
2. — *Le Congrès, étant donné l'état de misère physique et morale des émigrés sarrois obligés de quitter leur pays après le plébiscite du 13 janvier 1935, demande au gouvernement :*
 - 1° *D'envoyer les Sarrois dans les villes industrielles administrées par des municipalités de gauche ;*
 - 2° *De donner le droit de séjour aux Sarrois dans les pays français de langue allemande ;*
 - 3° *D'accorder, dans une large mesure, la naturalisation aux Sarrois qui en feront la demande.*

RASSEMBLEMENT POPULAIRE

Le Congrès,

Considérant qu'il importe, non seulement d'associer la province aux manifestations populaires parisiennes, mais encore de permettre aux masses républicaines provinciales de jouer le rôle qui leur incombe dans la bataille du Front populaire,

Donne mandat au Comité Central de proposer au Rassemblement populaire l'organisation, à Paris, l'année prochaine, profitant de l'Exposition, d'une manifestation-fête, inspirée des fêtes de la Révolution de 1789 ;

Lui signale qu'une telle manifestation, si elle était longuement préparée, permettrait aux provinces françaises d'envoyer par trains spéciaux des milliers de représentants venus de partout, groupés par régions, et communiant avec les foules parisiennes, dans un même sentiment de ferveur démocratique.

VIE INTERIEURE DE LA LIGUE

1. — *Le Congrès, sur proposition de la Fédération des Alpes-Maritimes, rappelle la décision des précédents Congrès demandant qu'une seule question importante soit mise à l'ordre du jour du Congrès, et émet le vœu que l'on revienne à cette décision afin de permettre un débat ample et ouvert à tous.*
2. — *Le Congrès, sur proposition de la Fédération de l'Aisne, émet le vœu que, dans les Congrès nationaux, le Comité Central propose le vote par mandats dans toutes les questions à répercussions financières pour les Sections et Fédérations.*

EN VENTE :

LES DÉCLARATIONS FRANÇAISES DES DROITS DE L'HOMME (1789-1852)

TEXTES REUNIS ET ANNOTES

PAR

A. AULARD

Prix : 2 francs

En vente dans nos bureaux : 27, rue Jean-Dolent, Paris 114°. Chèque postal : Paris 218-25.

LIBRES OPINIONS*

14 JUILLET 1936

Par Victor BASCH, Président du Comité du Rassemblement Populaire

Je reviens de la place de la Nation, tout frémissant encore, et j'essaie, malgré mon émoi, de démêler, pour *La Terre Libre*, les impressions que j'ai éprouvées et qu'ont ressenties avec moi les militants du Comité national du Rassemblement populaire, alors que, bras dessus, bras dessous, nous défilions le long des rues et des avenues et que, du haut de la tribune, nous voyions déferler l'immense fleuve humain.

Avant tout, les plus optimistes d'entre nous ont vu dépassées leurs espérances. On aurait pu craindre qu'après l'inoubliable journée de l'an dernier la fête de cette année ne lui fût inférieure en nombre et en enthousiasme. Il paraissait impossible que ce fût plus beau et plus puissant. Et ce le fut cependant. La double masse humaine qui s'est dirigée vers la place de la Nation et s'y est rejointe l'emportait considérablement sur le cortège de 1935. A quel chiffre atteignait-elle ? Je suis, quant à moi, incapable de le fixer. Mais je demeure assuré qu'ailes marchantes et haie de spectateurs sympathisants s'élevaient au million.

L'enthousiasme était égal, mais de timbre différent. L'an dernier, c'est pour la première fois que le peuple républicain, sans distinction de partis et de doctrines, s'était uni pour faire front contre les trublions des lignes factieuses. On ne savait pas ce que produirait ce rassemblement. On était heureux de se sentir les coudes et d'avoir conscience que tous les cœurs battaient de la même pulsation. C'est contre les ennemis de la démocratie que s'étaient groupés des hommes venus de tous les pôles de la pensée politique et sociale pour signifier au fascisme qu'il ne passerait pas. Cela oui, intensément, irrésistiblement. Mais rien de plus. La journée finie, les factieux intimidés, chacun retournerait à son foyer intellectuel et l'on lutterait, comme devant, en ordre dispersé. La foule était joyeuse, mais tendue comme toujours sont ceux qui vont au combat, sans savoir quelle serait l'issue de la bataille.

Et voici que ce que personne n'avait osé espérer s'était réalisé. Les forces éparses de la démocratie s'étaient rencontrées, non plus provisoirement, non pas pour une journée, mais pour une longue union solidaire. Les partis et les organisations ne s'étaient pas séparés pour s'affronter de nouveau en des luttes stériles, mais ils avaient réussi à élaborer un programme politique, économique et fi-

nancier reflétant les aspirations qui leur étaient communes. Et c'est sur ce programme que s'étaient faites, triomphales, les élections. Et c'est ce programme que le gouvernement, composé, en majeure partie, d'hommes nouveaux s'était engagé à réaliser. Et cet engagement il l'a tenu. Depuis six semaines qu'il est au pouvoir, il a fait passer dans les faits les revendications les plus pressantes des classes laborieuses. Un peu de justice sociale a été créée. Un peu de lumière a lui. Et l'on se prenait à espérer que si, le Rassemblement demeurant indissoluble, on laissait vivre ce gouvernement, cette lumière, encore indécise, deviendrait une grande flamme.

Ce sont ces sentiments dont il m'a semblé que vibraient les foules innombrables qui passaient devant nos yeux, lesquels, peu à peu saturés, devenaient incapables de les embrasser. Ce n'était plus une armée qui allait à la bataille affrontant tous les aléas qu'implique tout combat. C'était une armée qui avait remporté une première et décisive victoire. Car ce sont elles, les masses, qui, par l'élan et la cohésion de leurs volontés, avaient mené l'assaut et étaient entrées dans la forteresse des féodaux. Le gouvernement était l'émanation même du Rassemblement. C'est lui qui était le triomphateur.

Et c'est pour cela qu'il y avait, dans cette mer d'hommes, de femmes, de la joie, certes, mais une joie grave et comme religieuse. Nous n'avions pas, et pour des raisons diverses, eu le temps de préparer cette journée avec la minutie que nos responsables avaient pu appliquer l'an dernier. On pouvait redouter du flottement et même de la pagaille. Or rien de tel ne s'est produit. L'ordre et la discipline s'étaient constitués d'eux-mêmes. Les centaines de milliers d'êtres avançaient, s'arrêtaient, reculaient, criaient, chantaient et se taisaient, comme dirigés par un chef invisible. Et invisible il était, en effet, puisqu'il n'y en avait pas. C'était comme un gigantesque et magnifique orchestre qui n'avait pas besoin d'être conduit.

Et c'est là ce qui distingue nos cortèges de ceux qui se déroulent dans les rues de Rome et de Berlin. Là, défilent des foules innombrables elles aussi mais rassemblées à coups de sifflets et menées à la trique : un seul pas fait en dehors de l'alignement, un seul cri discordant, un seul silence désapprobateur, et les gardes-chiourme sont là pour châtier les délinquants.

Ici des centaines de milliers d'hommes et de femmes s'étaient librement rejoints. Nous les

* Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N.D.L.R.

avons appelés. Mais sans nuls impératifs. Ils étaient libres de venir ou de rester chez eux, libres d'acclamer qui bon leur semblait, libres de crier et de chanter à leur fantaisie.

C'est ce grand souffle de liberté qui traversait les rangs serrés de nos camarades.

Liberté, liberté chérie...

Lorsque ce couplet de *La Marseillaise* retentis-

sait, précédé et suivi de l'*Internationale*, tous comprenaient que les deux chants — tout comme les deux drapeaux, le tricolore et le rouge — non seulement n'étaient pas antagonistes, mais se complétaient et que la mélodie et les paroles des uns et les couleurs des autres s'harmonisaient en un magnifique unisson.

(*La Terre Libre*, 18 juillet 1936.)

EN ESPAGNE

UNE MISSION A BARCELONE

Par Louis EUDLITZ

Quelles belles promesses d'un séjour enchanteur, dans une ville superbe, au ciel toujours bleu, aux habitants accueillants.

C'est bien dans cet espoir que je suis parti le vendredi 17 juillet, et ma joie d'aller au devant du soleil — qui hélas! nous fait tellement défaut ici — n'avait comme égale que la curiosité de connaître un pays que je n'avais pu juger qu'à travers ses chants et sa musique...

Barcelone le 18 juillet 1936?

Ville calme. Les gens à 7 heures du soir sont tous sur la « rambla » et le métro engouffre des milliers de personnes à l'étonnement de celui qui descend du train et qui ne concevait pas qu'il était possible, sous le beau ciel méditerranéen de connaître la fièvre d'une grande ville.

On danse samedi soir à Barcelone, les rues semblent en fête, et lorsqu'à minuit je regagne l'hôtel « Colon », rien ne pouvait laisser prévoir la tragédie du lendemain, sinon les paroles du Consul de France qui m'avait fait savoir que la situation était très grave.

Avez-vous été déjà réveillé par le bruit conjugué de fusils, de mitrailleuses et de canons?

Sans doute, si vous avez été au Front.

Mais, jugez de l'étonnement d'un client du « Crillon », si, à 9 heures du matin il constatait une bataille rangée place de la Concorde? (bataille qui ne saurait être comparée au 6 Février), et si, descendant l'escalier de son hôtel il s'apercevait que celui-ci est occupé par la troupe et s'il voyait des mitrailleuses installées dans les chambres?

C'est pourtant ainsi que j'ai appris l'affreuse insurrection militaire et cléricale contre le peuple espagnol.

Les soldats? Des gosses, qui le matin ne savaient pas pour qui ils se battaient, des gosses, dont certains devant le spectacle de leurs camarades blessés ou morts se roulaient à terre en proie à des crises nerveuses épouvantables, des gosses, fils du peuple, que des officiers avaient

dans un intérêt personnel conduits au carnage.

Le siège de l'hôtel devait durer douze heures. Durant ce temps, les rebelles avaient pris quelques bâtiments sans importance, et le téléphone.

Douze heures durant, des soldats fuyant de tous côtés, décimés par la belle réaction du Front populaire, cherchant refuge dans notre hôtel; douze heures sans rien manger (un quignon de pain sec et un peu de saucisson) et pas moyen de faire un bridge, même avec des Anglais, qui, en la circonstance, avaient perdu « leur flegme ».

On ne savait si on sortirait de là vivant et, pourtant, le comique se mêlait au tragique; comme dans certaines pièces de théâtre, on vit des gardes d'assaut changer trois fois d'opinion et les W. C. de l'hôtel servir de prison.

A cinq heures après-midi, après deux coups de canon dont l'un devait causer certains dégâts dans ma chambre, la « Forteresse-Palace » s'est rendue. Les soldats désarmés par les gardes civils s'embrassaient heureux d'être vaincus par le peuple et de s'en tirer à si bon compte.

Quant aux officiers, ils faisaient triste mine; conduits sous bonne escorte ils se rendaient en un lieu où ils paieraient le prix de leur trahison.

Des ouvriers, tous miliciens du Front Populaire, vinrent prendre les armes que les soldats avaient déposées pendant que ces derniers étaient conduits dans des casernes où aucun mauvais traitement ne leur était infligé.

Nous avons assisté pendant ces quelques journées à la splendide manifestation d'un peuple défendant la liberté au prix de son sang.

Ce mot, qui à certains, semble désuet dans un discours, prend toute sa signification lorsqu'on voit des hommes insouciants du danger, faire abnégation de leur vie comme nos révolutionnaires de 89.

Quel spectacle inoubliable que ces ouvriers, employés, petits bourgeois qui, pour la circonstance, n'avaient revêtu aucun uniforme, aucune chemise multicolore et qui, après avoir mâté à Barcelone

la réaction fasciste, partaient en chantant vers Saragosse défendre la République.

Les jeunes français qui ont vécu ces heures tragiques, en ont tiré comme enseignement un amour plus profond de la paix et la haine de la

guerre civile; ils en ont tiré aussi un encouragement à maintenir leur union au sein du Front populaire afin de poursuivre la lutte pour la sauvegarde de la Liberté.

Louis EUDLITZ.

LA TERREUR A MELILLA

Melilla, 25 juillet.

J'écris d'une main tremblante, le cœur étreint, les larmes aux yeux. On a beau être un vieux routier, avoir assisté à des guerres civiles et à des révoltes sanglantes, on redevient novice devant certains spectacles. J'ai vu mourir des hommes en Chine, en Annam; je ne crois pas avoir éprouvé encore une telle angoisse, un pareil écoulement.

Pendant que je trace ces lignes, j'entends encore, je revois une jeune femme hurlante sous le porche du cimetière, son corps convulsé. Elle échappe aux bras de ses amis, griffe leurs visages... On peut la maîtriser enfin, l'emporter dans une voiture...

Dans le cimetière délivré de cette douleur furieuse, on peut voir et entendre aussi les douleurs silencieuses d'autres épouses, d'autres mères résignées par la terreur et des hommes aux traits contractés de sourde rage. Devant les tombes ouvertes et la terre fraîche, on parle à voix basse en serrant les poings.

— Attention ! monsieur, on nous regarde.

La personne qui s'approche a retiré son brassard du service de l'investigation...

— Non ! je me suis trompé, ce n'est pas lui...

C'est un de nos amis... Tout de même ne restons pas trop longtemps en tête à tête... Séparons-nous ! Cela vaut mieux pour vous et surtout pour moi.

Dans la rue, lorsque vous verrez les jeunes gens avec le brassard blanc et les lettres bleues, passez sur le trottoir d'en face !

La veuve qui vient d'être arrachée de la tombe de son mari et qui nous torturait de ses cris, était il y a peu de jours heureuse.

C'est Mme Calvo, la jeune femme du capitaine Calvo, un des as de l'aviation espagnole. Elle était fière de ce beau et loyal officier dont les prouesses avaient établi la renommée. Il avait conquis rapidement ses trois étoiles; une longue carrière s'ouvrait devant sa jeune gloire.

On les voyait le soir tous les deux sous les ombrages du parc Hernandez dans la torpédo qui les transportait du Casino militaire au camp aéronautique.

Il fut surpris comme beaucoup de ses camarades lorsqu'il apprit l'arrestation du général commandant supérieur et que deux bataillons du troisième chasseurs à pied venaient d'être désarmés, enfermés dans la forteresse de Rosto-Gardo. D'autres déjà sortaient leurs appareils, s'envolaient...

Il perdit du temps, hésitant à croire l'in vraisemblable nouvelle, lorsqu'il vit de loin courir sur la plage les soldats indigènes en espadrilles qui, devant les cabines, tendaient des barbelés et les raccordaient au courant de la centrale électrique. Ne pouvant plus douter, il se hâta vers le camp; de loin encore, il vit les chéchias des « régulares », ceux-ci montant les mitrailleuses autour des hangars; ils avaient reçu l'ordre de ne laisser s'envoler aucun avion, de tirer à la moindre tentative de mise en marche.

— Le pays a besoin de vos services, lui dirent ses chefs; non seulement nous vous autorisons à monter dans votre appareil, mais nous vous en donnons l'ordre, après avoir reçu votre parole d'honneur que vous irez bombarder Malaga.

— Pourquoi ne l'a-t-il pas donnée ? me dit l'un ses amis en sanglots... Est-ce que ça compte un serment fait à des traitres ?...

Le capitaine Calvo refusa.

Sa femme l'attendit vainement le soir... On la rassura : « Beaucoup d'autres officiers étaient en prison comme lui... Pour peu de jours, car la guerre serait courte... Une décision dans un sens ou dans l'autre interviendrait rapidement. Les républicains triompheraient. Même s'ils étaient battus, Calvo en serait quitte en démissionnant. »

Jusqu'à hier matin, Mme Calvo ne put obtenir aucun renseignement. Au quartier militaire et à la prison, on lui répondait invariablement :

— Nous ne savons rien, nous ne pouvons rien dire.

Ce matin, elle fut appelée pour reconnaître le corps.

Les exécutions des militaires ont lieu chaque nuit entre 3 heures et 5 heures; celle-ci était la vingt-huitième. Je n'ai pas le chiffre des exécutions des civils. Ce matin, au cimetière, avaient été transportés, en même temps que l'aviateur, trois jeunes gens appartenant au groupe des Jeunesses socialistes, âgés de dix-huit, vingt-deux et vingt-cinq ans. On assurait aux parents venus pour les reconnaître qu'ils avaient été régulièrement fusillés; mais les pauvres gens protestaient.

— Les balles ne font pas des trous carrés et si gros... Les balles ne défontent pas les crânes... Ils ont été assommés avec des outils... des piques ou des marteaux !

Depuis une semaine, les mêmes scènes déchirantes se renouvellent chaque jour, là-haut, dans le champ des morts dominé par la vieille ville et la forteresse, non loin de la mer. C'est l'unique endroit où aucune licence soit tolérée à la douleur...

Après, dans les rues de la ville, la seule protestation est d'arborer à son veston un crêpe noir, le deuil étant autorisé. Je rencontre ainsi beaucoup d'hommes, de femmes et d'enfants en deuil. Ce ne sont pas seulement des proches parents, mais des cousins, de simples amis des victimes...

L'ordre règne dans Melilla.

Trois catégories de gardiens de l'ordre

Il est assuré par des soldats de trois couleurs : les verts appartiennent à la légion ou se rencontrent sous le même calot à lisière et gland rouges tant de têtes brûlées ; les jaunes sont des indigènes recrutés dans le bled formant les troupes des « régulares » ; les bleus sont des « gardes d'assaut » coiffés du classique bicorne noir en cuir bouilli. Les uns et les autres vont et viennent incessamment sur toutes les avenues et les routes, dans des camions, des taxis, des sidecars réquisitionnés et transformés en autant d'automitrailleuses.

Des mitrailleuses sont installées sur les toits des maisons qui commandent une enfilade de rues ou une place publique.

A ces militaires se sont associés les jeunes gens de la « Junte locale contre les forcenés », dont le centre administratif est installé dans une maison de la rue de la République et qui portent avec le brassard du service d'investigation un browning ou un parabellum.

Ainsi gardée contre elle-même, la cité continue de vivre toutes boutiques ouvertes et tables vides installées aux terrasses des cafés. Sur la colline où s'étage la vieille ville, la misère des pauvres est inchangée. De leurs cahutes sordides, de leurs grottes creusées dans le roc, ils dominent la ville moderne et peuvent assister en curieux aux événements qui ne les atteignent pas. La ville moderne doit leur apparaître moins animée que de coutume malgré l'intense circulation militaire. Il n'y a pas grand monde sur la place Centrale, au polygone, ni au quartier de Triana. Le quartier Bon-Accord, où s'élèvent les villas des officiers, échappe seul à la tristesse ambiante.

On m'assure que quatre-vingt-dix habitants sur cent sont des républicains partisans du régime actuel de l'Espagne. Cette proportion me paraît véridique si j'en juge par la tristesse générale, la crainte des passants lorsqu'on les interpelle, leur silence obstiné, leur façon de me répondre.

— Moi je vais à mes affaires, je ne fais pas de politique... Le commerce reprend.

Je n'ai pu remettre à leurs destinataires des lettres de présentation que je m'étais procurées auprès de certains notables.

— Monsieur n'est pas là ! Monsieur ne peut vous recevoir.

— Je vous en prie, monsieur, ne restez pas ainsi devant la maison !...

Pourtant, M. X... a pu me rejoindre non loin de chez lui. Il me prie de marcher vite, d'avoir l'air pressé. Il double le pas pour m'entraîner et se décide dans cette marche accélérée à m'en-trouvrir son cœur :

Confidences

— Nous sommes prisonniers chez nous, me dit-il, la ville est occupée et toutes les libertés suspendues ; avez-vous des nouvelles ? Les postes de T. S. F. sont saisis et toutes les sirènes sifflent aux heures où nous pourrions recevoir des communications radiophoniques. Le *Télégramme du Riff* paraît sur une page et ne publie que des communiqués. Nous apprenons que le cadavre du général Sanjurjo rentrera bientôt à Madrid porté solennellement par les troupes rebelles victorieuses... Est-ce vrai ?

Nous allons sous le soleil cuisant ; j'ai voulu souffler un instant pour lui répondre...

— Non, je vous en prie, marchons, c'est déjà trop d'être deux ; les rassemblements et les colloques sont interdits ; les groupes que vous voyez sont formés par les jeunes gens de la Junte.

Nous courions presque et de temps à autre, M. X., consultant sa montre, élevait la voix.

— Nous allons être en retard...

Au cimetière et dans les rues

Puis il reprenait tout bas, en évitant de me regarder et de faire un geste :

— Que voulez-vous que je vous dise ? Je ne sais pas où commencer. Il y a neuf cents prisonniers civils à Sehuan. Avant-hier, ici même, en pleine rue de la République, j'ai vu des hommes à brassard s'emparer de quatre gamins. On les a fait mettre à genoux sur le pavé et ils ont dû crier : « Vive l'Espagne fasciste ! » Ils ont crié, les pauvres petits. On les a quand même assommés à coups de crosse. Allons jusqu'à l'hôpital, voulez-vous ?

Un infirmier doit me donner des nouvelles de mon ami, le contrôleur civil de Tistoutit. C'est un farouche républicain, mais il croyait qu'on le laisserait tranquille dans son coin de brousse, à quatre-vingts kilomètres d'ici. Quand les régulares sont venus, il a voulu se suicider, mais son arme s'est enrayée. N'ayant rien sous la main, il a ouvert le réservoir de sa voiture et s'est arrosé d'essence. Après quoi il s'est allumé. L'officier qui commandait a ordonné à ses hommes de l'éteindre avec des couvertures. Puisqu'on le soigne maintenant, j'espère qu'on ne veut pas le guérir pour le fusiller.

Mon ami s'arrête enfin, lève le bras pour faire le salut olympique en passant devant le centre de la Junte dont les haut-parleurs nous écorchent les oreilles. On proclame que le travail reprend, que le mot d'ordre est à l'optimisme, Madrid doit capituler dans trois jours. L'Espagne est délivrée. Nous n'écoutons pas... Mais mon cicero prend un air approbatif et fort intéressé pour me glisser à l'oreille :

— Savez-vous comment est mort Calvo ? Ils l'ont fait mettre la face contre le mur. Il a été fusillé dans le dos. Il a eu le temps de crier : « Vive la République ! » Je m'attends à être arrêté d'un moment à l'autre. Si cela advient, informez-vous où je suis. Si c'est à Tétouan, vous pourrez espé-

rer me revoir. Si c'est à Rosto-Gardo, vous pourrez me considérer comme mort.

Ayant repris notre promenade, nous croisions à chaque instant des officiers coiffés de la casquette rouge, le pistolet en bandouillère... Quelques-uns nous dévisagèrent avec méfiance et me déléguèrent un agent pour vérifier mon sauf-conduit. A mon tour, j'apportai les nouvelles du dehors, car ceux qui restent s'inquiètent du sort de ceux qui se sont enfuis.

Le contrôleur civil en chef du Maroc espagnol a pu à la dernière minute lancer sa voiture à travers les champs loin de la route et passer en territoire français. Je rassurai mon ami, car j'avais vu précisément M. Burgos avec sa famille à Berkane, ville française, le soir où des officiers espagnols en civil ont tenté de l'enlever. J'avais assisté à son départ pour Oudjda où il sera, croyons-nous, en sûreté...

— Merci, monsieur, me dit M. X...

Il me quitta brusquement sans me serrer la main. Je reste seul à flâner. Je m'attable sur la terrasse du Metropol ; un cirer s'empare de mes chaussures, un garçon en smoking blanc barré d'un crêpe noir me verse l'anisette. Bientôt, dans la ville terrifiée, les lumières s'éteignent, il faudra fermer les persiennes, la centrale électrique mettra toutes les lampes en veilleuse... J'écrirai mon article à la chandelle.

LOUIS ROUBAUD.

(*Petit Parisien*, 26 juillet.)

A SAINT-SÉBASTIEN

...Tous les combattants du front populaire, à part ceux de la ville, sont des paysans, des ouvriers, des chômeurs, de villages éloignés parfois de plus de cent kilomètres, qui ont rallié à l'appel du parti et ont été armés par ordre gouvernemental. Certains d'entre eux sont restés trois jours sans dormir, sans manger et ne se sont pas plaints — pas un ivrogne dans les rues, pas une incorrection vis-à-vis d'un étranger, mais tout au contraire une parfaite urbanité, — gens pour la plupart totalement incultes, mais qui possèdent une élégance de façons native et charmante.

Pas de brutalité dans le combat, pas de pillage et, lorsque la bataille sera définitivement terminée ils remettront aux armuriers les armes qui leur ont été confiées. Ils se battent pour une idée qu'ils croient juste avec toute l'énergie que leur a créé le refoulement de nombreuses années d'effroyables misères...

CH. MEUNIER-FERRAND.

(*Petit Parisien* du 27 juillet.)

Demandez le tract

UNE BASTILLE A PRENDRE

Gratuit dans nos bureaux

PÉRIODICITÉ DES « CAHIERS » POUR LE SECOND SEMESTRE DE 1936

La Direction des Cahiers, en s'imposant un gros effort, a réussi à faire paraître, du 1^{er} janvier au 20 juillet, 14 Cahiers simples (de 24 pages chacun) et 5 Cahiers doubles (de 48 pages chacun). Elle a ainsi fourni aux abonnés la matière de 24 Cahiers ordinaires (alors qu'en 1935 il n'avait paru, au 31 juillet, que 20 numéros).

Pour atteindre le nombre de numéros à paraître normalement au cours de l'année, il ne reste plus que 9 Cahiers à publier avant le 1^{er} janvier 1937. La Direction des Cahiers envisage leur répartition comme suit :

AOÛT : deux numéros.

SEPTEMBRE : un numéro (l'Annuaire).

OCTOBRE : deux numéros.

NOVEMBRE : deux numéros.

DECEMBRE : deux numéros.

La Direction se réserve la latitude de faire paraître, en outre, un ou plusieurs numéros supplémentaires, si les circonstances l'exigent.

POUR L'ESPAGNE

UN COMMUNIQUÉ DU RASSEMBLEMENT POPULAIRE

Le Comité National du Rassemblement populaire adresse au noble peuple espagnol, si cruellement éprouvé, son salut fraternel.

Terrifiée par la victoire du Front populaire et par l'enthousiasme qu'ont témoigné les masses quant aux buts déjà atteints par celui-ci, la réaction fasciste, conduite par des généraux de coups d'Etat, est entrée en rébellion contre le gouvernement et a réussi à détourner de son devoir une partie de l'armée.

Mais le prolétariat espagnol, secondant les efforts du gouvernement, a fait front. Des milices armées se dressent face aux rebelles. Le peuple tout entier se lève pour défendre ses libertés menacées. Le Rassemblement populaire français a le ferme espoir que c'est le peuple espagnol qui l'emportera et qui brisera par son union, par son courage, par sa volonté indomptable, l'assaut des factieux : sur le sol raviné par la guerre civile, la Démocratie sociale reflourira.

Saluant affectueusement les troupes du Front populaire espagnol, leurs frères du Rassemblement populaire français affirment leur étroite solidarité avec elles et expriment le vœu que, la victoire une fois remportée, elles prennent les mesures nécessaires pour que cette victoire ne puisse plus leur être arrachée et qu'elle marque le triomphe définitif de la Liberté sur toutes les dictatures.

UN TÉLÉGRAMME DE LA LIGUE

Azana, Président de la République. — Madrid.

La Ligue Française des Droits de l'Homme, de cœur avec vous dans votre lutte héroïque pour la liberté, adresse ses vœux ardents de succès à la démocratie espagnole.

Victor BASCH. (24 juillet 1936.)

MESSAGE DE LA LIGUE AUX RÉPUBLICAINS ESPAGNOLS

(Meeting de Wagram. — 30 juillet 1936)

La Ligue française des Droits de l'Homme tient à se déclarer solidaire de nos camarades d'Espagne debout pour la défense de la République.

Elle salue leur dévouement stoïque à une cause, qui n'est pas seulement leur cause, mais qui est aujourd'hui celle de tous les peuples encore libres.

La pire erreur qu'on puisse commettre, hors de France, serait de confondre avec la France la tourbe de politiciens, d'affairistes et d'intrigants qui soutiennent, chez nous, les factieux d'Espagne. Tous leurs sophismes en faveur d'une neutralité, qu'ils proclament nécessaire et qu'ils se gardent d'observer — toutes leurs protestations d'attachement à la paix, que toutes leurs menées compromettent — tous leurs cris éffarés d'« hommes d'ordre », toujours prêts à fomentier ou à seconder le désordre — restent sans prise sur le vrai peuple de France.

Le vrai peuple de France — celui qui pense et qui travaille — sait bien que les Droits de l'Homme sont, comme la paix, indivisibles : en les mutilant dans un seul pays, on les menace dans tous les autres.

Tous les fascismes sont solidaires et associés dans une croisade commune contre les peuples libres. Le peuple français ne laissera pas le fascisme universel abattre les démocraties l'une après l'autre jusqu'à l'encercler peu à peu comme une marée envahissante.

Le peuple français aime passionnément la paix. Mais il ne cède pas au chantage des menaces de guerre. Il n'ignore pas que toute victoire du fascisme rapproche l'Europe de la guerre. Ce n'est pas aux généraux fusilleurs qu'il fait confiance pour la sauvegarde de la paix, c'est au peuple qui ne se laisse pas imposer la dictature des fusilleurs.

Ce sont les sentiments vrais du vrai peuple que le Rassemblement populaire exprime. Tout le reste est trahison : trahison de la Liberté, trahison de la Paix, trahison de la France. Car l'intérêt de la France est d'avoir pour voisins des peuples maîtres d'eux-mêmes.

C'est pourquoi la Ligue des Droits de l'Homme, en plein accord avec toutes les organisations du Rassemblement populaire, remercie nos amis d'Espagne, qui combattent, souffrent et meurent pour notre salut commun.

Vive le *Frente popular*, frère héroïque de notre Rassemblement populaire !

L'AIDE AU PEUPLE ESPAGNOL

APPEL DU RASSEMBLEMENT POPULAIRE

Nos frères espagnols sont engagés dans une lutte à mort. Depuis plusieurs semaines, les troupes des généraux en révolte, secondées par les bandes réactionnaires, militaristes et cléricales, détruisent, incendient, pillent et massacrent.

Le fascisme espagnol, semeur de ruines et de mort, trouve un appui dans le fascisme international. Les bourreaux du peuple allemand et du peuple italien fournissent aux bourreaux du peuple espagnol les moyens d'établir, sur notre frontière des Pyrénées, une dictature militaire qui compléterait l'encerclement de la France.

Avec un héroïsme qui force l'admiration, hommes, femmes et jusqu'aux enfants d'Espagne offrent leur vie pour la défense de la République et de la liberté.

Soutenir leur résistance, ce n'est pas seulement mettre en échec le fascisme, c'est avant tout garantir la sécurité de la France et le maintien de la paix.

Le Rassemblement populaire de France fait appel à la générosité des Français. Qu'ils donnent sans compter à nos frères d'Espagne l'aide matérielle indispensable !

Pour panser les plaies des blessés, il faut du matériel sanitaire.

Pour assurer la subsistance des combattants et la vie de leurs familles, il faut des aliments (sucre, farine, lait condensé).

Avant tout, il faut de l'argent, il en faut beaucoup. Mais la France peut donner beaucoup.

Le Rassemblement populaire vous demande un million avant le 15 août.

Des milliers de petites souscriptions y pourvoient : que chacun d'entre nous affirme, par un don, sa solidarité avec les démocrates et les travailleurs espagnols, qui paient de leur sang la défense de nos libertés communes.

Le Comité National du Rassemblement populaire.

COMMENT AIDER LE PEUPLE ESPAGNOL

Le Comité National du Rassemblement Populaire, réuni le 31 juillet sur proposition faite par le Secours Rouge de France tendant à l'unification de l'aide et de la solidarité envers le Peuple Espagnol décidait de constituer à son image une : « *Commission de Solidarité du Rassemblement Populaire pour l'Aide au Peuple Espagnol* ».

Cette Commission a été formée le lundi 3 août avec des représentants de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, de la Confédération Générale du Travail, du Parti Communiste, du Parti Radical et Radical-Socialiste, du Parti Socialiste, de l'Union Républicaine et Socialiste, du Mouvement d'Action Combattante, du Mouvement Amsterdam-Pleyel, du Secours Rouge de France.

Organisation de la Commission

Président : Victor BASCH, Président de la Ligue des Droits de l'Homme.

Secrétaire : Jean CHAUVET, Secrétaire du Secours Rouge de France.

Trésoriers : Georges ETIENNE, de la Ligue des Droits de l'Homme.

GUIRAUD, Secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine.

Membres : GRANJOUAN, Comité de Vigilance des Intellectuels antifascistes.

DUFOUR, Parti Socialiste.

BONTE, Parti Communiste.

RABATÉ, Comité National du Rassemblement Populaire.

Francis JOURDAIN, Mouvement Amsterdam-Pleyel.

BUISSON, Confédération Générale du Travail.

Jean SENNAC, Mouvement Action Combattante.

UN MEMBRE Union Socialiste et Républicaine.

UN MEMBRE Parti Radical et Radical-Socialiste.

Sièges de la Commission

Secrétariat d'Organisation : Jean CHAUVET, 97, rue Lafayette, Paris (10^e). Tél. Trudaine 20-97 et 98.

Trésorerie : Georges ETIENNE, 27, rue Jean-Dolent, Paris (14^e). Tél. Gobelins 25-31. Nous ferons connaître d'ici quelques jours le numéro de chèque postal.

Où souscrire ?

La Commission informe toute la population française qu'elle peut souscrire aux sièges des organisations suivantes en indiquant : « *Pour la Commission de Solidarité du Rassemblement Populaire pour l'Aide au Peuple espagnol.* »

Parti Socialiste, 9, rue Victor-Massé (Paris 9^e);

Fédération Socialiste de la Seine, 7, rue Meslay (Paris 3^e);

Journal Le Populaire, 9, rue Victor-Massé (Paris, 9^e).

Parti Communiste, 120, rue Lafayette (Paris 10^e).

Journal L'Humanité, 138, rue Montmartre (Paris 2^e).

Secours Rouge de France, 97, rue Lafayette (Paris 10-), en utilisant le chèque postal Deriaz 1674-69 Paris.

Ligue des Droits de l'Homme, 27, rue Jean-Dolent (Paris 14^e).

Confédération Générale du Travail, 211, rue Lafayette (Paris 10^e), en utilisant le chèque postal Dupont 62-84 Paris.

Amsterdam-Pleyel, 26, rue de Paradis (Paris 10^e).

La Commission fournira très prochainement une liste d'adresses plus complètes, mais elle indique, concernant les mandats ordinaires, mandats-cartes et chèques, qu'il est utile de les personifier.

Centralisation des fonds

Pour permettre une utilisation rationnelle des fonds recueillis, la Commission demande à tous les généreux organisateurs de la Solidarité, aux Comités de Solidarité, aux groupements et aux organisations de bien vouloir lui faire confiance.

Ne rien acheter individuellement, faire confiance à la Commission pour effectuer les envois massifs de matériel sanitaire et des vivres.

Au sein de la Commission, le travail a été réparti afin d'avoir d'une part les organisateurs de la Solidarité et des membres plus spécialement chargés, avec Médecine et Travail, avec le Syndicat du Service de Santé, comme avec d'autres groupements techniques, d'organiser l'achat du matériel sanitaire et des vivres.

Organisation de la solidarité

La Commission a retenu comme première base d'organisation de la Solidarité :

1^o Edition d'une liste de souscriptions aux couleurs française et espagnole ;

2^o Edition d'une carte et d'un timbre de solidarité ;

3^o Edition d'un insigne ;

4^o Organisation de journées de solidarité sous diverses formes ; dons des élus du peuple ; des souscriptions par la presse ; des quêtes par les municipalités ; des subventions des organisations et des collectivités ; des dons des médecins et des pharmaciens ; des dons des coopératives et des commerçants ; de l'aide de la jeunesse française à la jeunesse d'Espagne ; des femmes de France aux femmes espagnoles.

5^o Journées nationales des 15 et 16 août, pour lesquelles nous nous adressons au gouvernement français afin d'obtenir l'autorisation de collecter dans le pays ;

6^o Organisation de fêtes, de meetings et de réunions multiples. Le premier de ces meetings aura lieu au Vélodrome d'Hiver samedi 8 août, avec le concours de Jean Cassou, J.-R. Bloch, Rouffanges, Campolonghi, retour d'Espagne et de Catalogne.

Les besoins du peuple espagnol

1^o *Matériel sanitaire*. — Sérum antitétanique et antigangréneux. Boîtes de pansement ; oton hydropile.

2^o *Vivres*. — Sucre, farine, lait condensé.

3^o Chirurgiens, médecins et infirmiers français dont la Commission s'occupera tout particulièrement avec *Médecine et Travail* et le *Syndicat du Service de Santé*.

Premiers envois

La Commission a enregistré avec une grande satisfaction les premiers envois de matériel sanitaire et félicite leurs organisateurs.

Le Comité de Vigilance des Intellectuels antifascistes, qui a envoyé un camion et se prépare à envoyer un avion.

Le Secours Rouge de France, qui a envoyé 20.000 francs de matériel sanitaire convoyé par deux délégations.

UN MILLION DE FRANCS

La Commission, pour réaliser son plan, a besoin d'un million de francs avant le 15 août. Nous sommes certains que nous l'aurons, avec le généreux concours du peuple de France, avide de porter secours à l'Espagne républicaine et démocratique.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

I. — Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1° Affaires soumises par les Fédérations

Charente-Inférieure, Albertini, Finances.
Nord, Congrégations, application de la loi, Intérieur.
Vendée, Sivadier Mlle, Education Nationale.

2° Affaires soumises par les Sections

Basse-Terre Saint-Denis (Réunion), Fonctionnaires originaires des colonies, congés, Colonies.
Beaune, Giraud, Préfet de la Côte d'Or.
Brignoles, Astesano Sperito, Intérieur.
Grenoble, Lipzyck Isaac, Intérieur.
Issy-les-Moulineaux, Loeillet, Guerre.
La Rochelle, Monte, Justice.
L'Hay-les-Roses, Brutalités policières l'Hay-les-Roses, Intérieur.
Ligue Hongroise, Tomasovic Louis, Intérieur.
Ligue Polonaise, Pologne — situation en, Ambassadeur de Pologne.
Ligue Russe, Blumentan Frieda, Travail ; Penion Jehovitch Léon, Intérieur.
Marseille, Angery Marcel, Guerre ; Belin, Dr Marine Marchande ; Taita Amar, Intérieur ; Guizzardi Amédéo, Travail ; Reichenberg Louis, Intérieur.
Nancy, David Jacques, Education Nationale.
Nanterre, Angeloni Secundo, Intérieur.
Nice, Flach Rudolf, Intérieur.
Paris-4^e, Koudiantz, Intérieur.
Saint-Denis (Seine), Perron, Justice.
Saint-Germain-en-Laye, Lelièvre, Santé Publique.
Sidi-Bel-Abbès, Benyammine Simon, Justice.
Toulouse, Link Carl, Intérieur.
Trouville-sur-Mer, Biais, Guerre.
Vendôme, Mondoubleau perquisitions abusives, Justice.

II. — Réclamations

Les Sections ci-dessus sont priées de nous retourner rapidement, avec leurs rapports, les dossiers dont les cotes suivent :

Calonne, Ricouart, Cossart Laurent.
Gros-Morne, Ferdinand Auguste.
Hanoi, Tran Than Quang.
Morlaix, Caer Marie.
Moyenneville, Moinal Gaélan.
Paris-6^e, Dermoni Victor.
Romainville, Vanniez Maurice.
Suresnes, Krotloff Michel.

(21 juillet 1936.)

I. — Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1° Affaires soumises par les Fédérations

Ariège, Bolton, Intérieur.
Moselle, Baroth, Guerre.
Roanne, Tarbes, Hautes-Pyrénées, Biard, Guerre.

2° Affaires soumises par les Sections

Aumale (Seine-Inférieure), Demarest Georges, Travail.
Beausoleil, Comte Humbert, Justice.

Ligue polonaise, Krukawka, Intérieur.
Lorient, Sourd-muets : éducation et entrée dans les administrations, Santé publique.

Maison-Alfort, Natale Gu'seppe, Intérieur.

Marseille, Assurances sociales, situation des exclus, Travail.

Saverne, Grimmer Georges, Agriculture.
Strasbourg, Tennenbaum Szandla, Intérieur.
Vendôme, Truchaud, Guerre.

II. — Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner, rapidement, avec leurs rapports, les dossiers dont les cotes suivent :

Oran, Oran brutalités policières.
Paris-18^e, Bonte Marcel.
Saigon, Nguyen Van Thanh.

(4 Août 1936.)

POUR LA PROPAGANDE DE LA LIGUE

ENREGISTREMENT DE LA MANIFESTATION DU 14 JUILLET A PARIS

La Ligue des Droits de l'Homme a pu faire enregistrer sur disques les principaux épisodes de la grandiose manifestation du 14 juillet 1936 à Paris.

L'enregistrement, d'une fidélité saisissante, permet de faire entendre, à l'aide de n'importe quelle machine parlante (pick-up ou simple phono), les discours prononcés à la place de la Nation et le reportage radiophonique avec description et audition du cortège (chants et acclamations). Par la perfection de l'enregistrement se trouve reconstituée L'ATMOSPHERE MEME DE L'INOUBLIABLE MANIFESTATION.

Soucieux de mettre à la portée de toutes les Sections et Fédérations cet incomparable instrument de propagande, le Secrétariat général de la Ligue édite

UN ALBUM DE SIX DISQUES (25 cm. double face)

comprenant :

- 1° Le défilé populaire (radio-reportage) ;
- 2° Le discours du Président VICTOR

BASCH, au nom du Comité National du Rassemblement populaire (texte intégral);

3° **Le discours du Président du Conseil LEON BLUM** (texte intégral);

4° **La fin du défilé populaire** (radio-reportage).

Les six disques, encartés dans un album spécialement décoré, sont mis en vente au prix exceptionnel de 60 FRANCS (emballage et frais d'envoi compris). Cet album sera tiré à un nombre limité d'exemplaires et ne sera pas mis dans le commerce.

Les Sections et Fédérations sont priées d'adresser leurs commandes au Secrétariat général de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent, Paris-14^e (service des disques), et d'y joindre le montant du prix d'achat.

Les livraisons se feront dans l'ordre même des commandes : SE HATER !

COMMENT SE PROCURER DES RESSOURCES

La propagande par le disque

Le Congrès de Dijon a décidé qu'une contribution spéciale de 2 francs par membre serait versée par les Sections à la Trésorerie générale à partir du 1^{er} août 1936.

Les Sections qui ont déjà perçu les cotisations de 1936 font part de leurs embarras au Secrétariat général : Comment se procurer des ressources suffisantes ?

Réponse : Organiser des réunions attrayantes et des fêtes, et percevoir un droit d'entrée.

L'édition des disques du 14 juillet vient à point pour donner aux réunions payantes un élément d'attrait certain. Toute Section peut louer à bon compte une machine parlante et, s'il le faut, un haut-parleur. La réunion, bien annoncée, sera fructueuse : quel républicain, quel démocrate, se priverait de la joie d'entendre la parole vivante du Président du Rassemblement populaire et du Président du Conseil ?

Qu'un membre de la Section, en quelques phrases simples, présente l'audition — qu'il montre l'objet du Rassemblement populaire, la signification et la portée de la manifestation du 14 juillet — qu'il fasse appel aux adhésions à la Ligue : et la Section recueillera non seulement les sommes nécessaires au versement de la contribution spéciale, mais un surcroît de ressources permanentes !

L'AFFAIRE LANGLOIS

LA SOLUTION

Le Comité Central, dans sa séance du 11 juin, avait, à l'unanimité, chargé M. Albert Bayet de faire une démarche auprès de M. Herriot (*Cahiers*, p. 558.)

M. Bayet a eu un entretien avec le Président de la Chambre et lui a remis les pièces du dossier (*Cahiers*, p. 511).

Voici la lettre qu'il a reçues à la suite de ces démarches.

Paris, le 10 juillet 1936.

M. Albert Bayet, vice président de la L.D.H.

Mon cher ami,

Pour me permettre de vous donner une réponse au sujet de l'Affaire Langlois avant votre réunion du 17, j'ai réuni, aujourd'hui même, le Bureau qui en a délibéré.

Il a été décidé, sur le point de droit, que le choix serait donné à M. Langlois soit de saisir tel tribunal qui lui conviendrait, étant entendu que le Bureau ne lui opposerait au bénéfice de la Chambre aucun privilège juridictionnel, soit de porter sa cause devant un haut arbitre désigné d'un commun accord. Si M. Langlois renouçait à faire statuer sur le point de droit et préférerait s'en remettre à la décision du Bureau, celui-ci, dans un esprit de conciliation et de bienveillance, accepte d'examiner, si l'indemnité bénévole précédemment accordée à cet inventeur ne pourrait être augmentée sur le vu de pièces justificatives fournies par l'intéressé, pour établir la réalité des dépenses qu'il a cru pouvoir engager depuis le vote de la Chambre.

Le Bureau s'est donc rangé à l'avis émis sur la même question par le Bureau de la précédente législature, à cette différence près que, sur ma proposition, il a admis de s'en référer à un arbitrage, si M. Langlois accepte lui-même d'y recourir.

Avez-vous ainsi satisfaction ?

Bien à vous.

EDOUARD HERRIOT.

La Ligue tout entière se félicitera de la solution obtenue. Il appartient à M. Langlois de choisir entre les trois voies de droit qui lui sont ouvertes, et de hâter par sa décision l'heure de la réparation. La Ligue, quant à elle, a mené sa tâche à bonne fin.

Le Gérant : JEAN AUGER.



Imprimerie Centrale du Croissant (Sté Nlle)
29, rue du Croissant, Paris-2^e